



APPEL

Montreuil, le 23 octobre 2025

MOBILISATION DES RETRAITÉ·E·S

LE 6 NOVEMBRE 2025, LES CHEMINOT·E·S RETRAITÉ·E·S EN ACTION !

Les Premiers ministres se succèdent, mais la politique reste la même. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2026 version Lecornu, actuellement en discussion à l'Assemblée nationale, aggrave les mesures d'austérité pour les plus démunis et les retraités.

Mêmes recettes, mêmes effets. Les retraité·e·s demeurent au cœur des attaques.

Partant du principe que les retraité·e·s ont un niveau de vie élevé, que leur taux d'épargne progresse et que les pensions auraient fortement augmenté entre 2021 et 2025, ce sont à elles et eux de fournir des efforts pour amoindrir le déficit de la Sécurité sociale, alors que depuis l'arrivée de Macron, en 2017, les retraité·e·s ont vu leur pouvoir d'achat dégringoler ! Pas de revalorisation des pensions du régime général en 2026 ! Revalorisation de 0,4 % en dessous de l'inflation jusqu'en 2030 !

Ces mesures s'ajouteront au gel de la retraite complémentaire Agirc-Arrco imposé par le Medef, qui préfère acheter 3 milliards d'euros d'actions dans les entreprises Airbus, Safran et Thalès pour l'armement, avec les cotisations des salarié·e·s.

Au-delà du gel des pensions en 2026, ce sont l'ensemble des prestations sociales qui ne seront pas revalorisées ainsi que le barème des impôts. Les conséquences vont être dramatiques pour certains retraité·e·s qui deviendront imposables et ne pourront donc plus bénéficier de certaines aides réservées aux ménages non imposables.

Pour financer le pseudo-décalage de l'application de la réforme des retraites 2023, le gouvernement Lecornu impose une nouvelle désindexation des retraites sur l'inflation. En 2027, les pensions seront revalorisées de 0,9 point en dessous du niveau de l'inflation !

La santé des retraité·e·s menacée avec ce projet de loi pour une économie de 7 milliards d'euros

Le gouvernement souhaite doubler le montant des franchises médicales et la participation forfaitaire ainsi que le plafond annuel (de 50 à 100 euros). Il remet aussi en cause le statut affection longue durée (ALD) en le recentrant uniquement sur les pathologies nécessitant des soins importants. Autant de mesures qui vont contraindre nombre de retraité·e·s à réfléchir fortement avant d'engager des soins ou un suivi médical.

Une nouvelle fois, ce projet de budget consacre un transfert de prestations de la Sécurité sociale vers les complémentaires santé, qui sont appelées à verser une contribution supplémentaire de 1 milliard d'euros. Des mesures qui vont à nouveau conduire les complémentaires santé et mutuelles à augmenter leur montant de cotisations. Le nombre de retraité·e·s sans complémentaire santé (700 000 aujourd'hui) risque encore d'augmenter.

Alors que le vieillissement de la population est un fait avéré et que la prise en charge de la perte d'autonomie est un défi à relever dès maintenant, aucune mesure d'ampleur n'est inscrite dans ce projet de loi. Les



personnes âgées en perte d'autonomie sont encore les grandes oubliées du gouvernement. Comble du scandale, le gouvernement a décidé de simplifier le cumul emploi-retraite pour permettre aux retraité·e·s de travailler et ainsi améliorer leurs revenus !

Ce projet de loi 2026 constitue une attaque sans précédent contre notre Sécurité sociale, contre les droits des retraité·e·s.

Les plus hauts revenus et les entreprises sont à nouveau épargnés et pourront continuer à bénéficier de niches fiscales très avantageuses, à verser des dividendes faramineux aux actionnaires, à être exonérés de cotisations sociales et à bénéficier d'aides publiques sans contreparties. D'autant plus dangereux que le gouvernement Lecornu envisage d'ouvrir des discussions sur l'avenir même de notre Sécurité sociale, son financement mais aussi de remettre le sujet des retraites à la table des négociations.

Aux mesures gouvernementales s'ajoutent les mesures de la direction de la SNCF.

Ainsi, elle a décidé unilatéralement de supprimer le suivi post-professionnel amiante dans les cabinets médicaux SNCF, livrant les retraité·e·s à eux-mêmes et bien souvent sans solution de suivi, quand, dans le même temps, de nombreux cabinets médicaux sont menacés de fermeture.

La mise en place de la complémentaire santé obligatoire pour les cheminot·e·s actif·ive·s fait peser une menace sur la survie des mutuelles cheminotes et le niveau des cotisations pour les retraité·e·s, mais aussi sur la pérennité des prestations spécifiques non pérennes bénéficiant majoritairement aux retraité·e·s.

Oui, il est possible de maintenir et de développer notre régime spécial de protection sociale en l'ouvrant à l'ensemble des cheminot·e·s de la branche ferroviaire, comme il est possible de développer et financer une Sécurité sociale répondant aux besoins de la population en termes de niveau de retraite, de prise en charge de la maladie, de la perte d'autonomie...

C'est une question de choix politique. 88 milliards d'euros, c'est le montant des exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises ; 211 milliards d'euros, c'est l'ensemble des aides publiques accordées aux entreprises ; et 80 milliards d'euros par an sont envoyés dans les paradis fiscaux. Ces sommes permettraient largement de couvrir l'ensemble des dépenses actuelles de la Sécurité sociale, de développer l'hôpital public, de créer des centres de santé publics permettant à l'ensemble de la population d'avoir accès aux soins, de prendre en charge la perte d'autonomie, d'assurer un niveau de retraite décent, de partir à la retraite à 60 ans...

Le 6 novembre 2025, avec les organisations de retraités CGT, Solidaires, FSU, CFE CGC, CFTC, FGR, Ensemble solidaires et LSR, mobilisons-nous massivement pour exiger :

- **la revalorisation de toutes les pensions de 10 % ;**
- **l'augmentation de 300 euros pour les petites retraites (Mico) ;**
- **l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen ;**
- **la garantie de 75 % du salaire à la retraite ;**
- **le droit à la santé et l'accès aux soins pour toutes et tous ;**
- **l'abrogation de la réforme des retraites 2023 et le retour à la retraite à 60 ans et des départs anticipés pour les métiers pénibles ;**
- **le maintien de l'abattement fiscal de 10 %.**

**TOUS ENSEMBLE,
RETRAITÉ·E·S, SALARIÉ·E·S, JEUNES, PRÉCAIRES,
LE JEUDI 6 NOVEMBRE 2025, PARTICIPONS
MASSIVEMENT AUX MANIFESTATIONS.**

